



Qu'est-ce que la *bientraitance* ?

Un bref aperçu de la notion dans le contexte québécois

La bientraitance au Québec

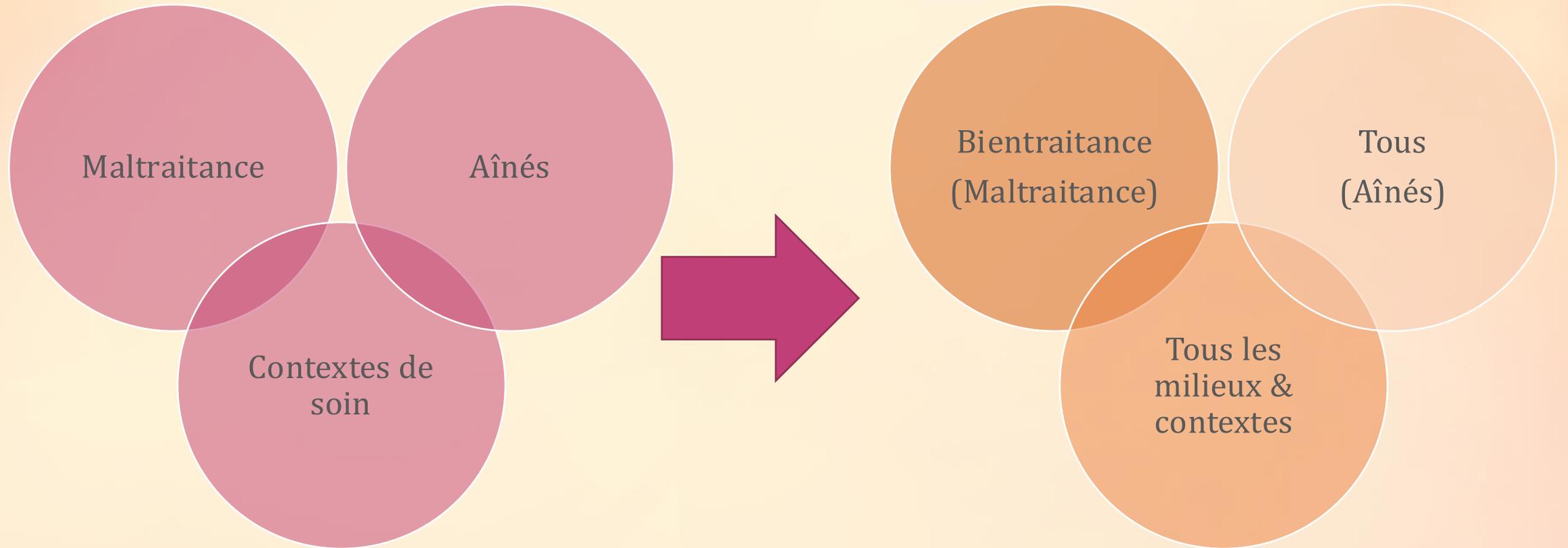
- **D'origine française** (fin des années 1990)
- **Première apparition du terme au Québec** : le *Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* (2013)
- **Première définition retenue** : le second *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* (2017–2022)
 - « La bientraitance vise le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne âgée »

De la maltraitance et des contextes de soins...

La nouvelle *Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personnes majeure en situation de vulnérabilité* (2022) : la responsabilité des établissements de santé et de services sociaux (les PDG/DG) de promouvoir une culture de bientraitance dans l'établissement

« La bientraitance est une approche valorisant le respect de toute personne, ses besoins, ses demandes et ses choix, y compris ses refus. Elle s'exprime par *des attentions et des attitudes, un savoir-être et un savoir-faire collaboratif, respectueux des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie et des droits et libertés des personnes*. Elle s'exerce par des individus, des organisations ou des collectivités qui, par leurs actions, placent le bien-être des personnes au cœur de leurs préoccupations. Elle se construit par des interactions et une recherche continue d'adaptation à l'autre et à son environnement » (*Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées, 2017-2022*)

... vers la bientraitance dans tous les milieux et tous les contextes



Cadre de référence *Favoriser la bientraitance envers toute personne âgée, dans tous les milieux et tous les contextes (2023)* :

- Dans la communauté
- En milieu de vie
- À domicile
- En milieu de travail